

CODE SPORTIF

REGIONAL SNOOKER

LIGUE DE NOUVELLE AQUITAINE

SAISON 2019/2020

TABLE DES MATIERES

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COMPETITIONS INDIVIDUELLES

Organisation et déroulement des rankings régionaux individuels.....Page 3

1. Organisation des rankings régionaux	3
Article 1.1. Définition.....	3
Article 1.2. Droit de participation.....	3
Article 1.3. Inscription.....	3
Article 1.4. Délai.....	3
Article 1.5. Tirage au sort.....	3
2. Déroulement des rankings régionaux individuels.....	4
Article 2.1. Système de jeu.....	4
Article 2.2. Directeur de jeu.....	4
Article 2.3. Règles du jeu.....	4
Article 2.4. Tête de série.....	4
Article 2.5. Remplacement d'un joueur absent.....	5
Article 2.6. Convocations.....	5
3. Barème des points.....	5
Article 3.1. Attribution des points.....	5
Article 3.2. Places qualificatives en finale zone.....	5
Article 3.3. Les bonus.....	5
4. Tenue et comportement.....	6
Article 4.1. Tenue officielle.....	6
Article 4.2. Comportement et sanctions.....	6
5. Arbitrage.....	6
Article 5.1. Fonctionnement.....	6
Article 5.2. Réclamations.....	6
Article 5.3. Litiges.....	6

•

CHAPITRE I ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COMPETITIONS INDIVIDUELLES

1. Organisation et déroulement des rankings régionaux individuels

1.1. Organisation des rankings régionaux

Article 1.1. Définition

Il s'agit de tournois organisés sur une ou plusieurs journées par la commission snooker de la ligue de Nouvelle-Aquitaine. Le nombre minimum de rankings régionaux est fixé chaque année par la Commission Sportive nationale Snooker pour toutes les régions de France.

Article 1.2. Droit de participation

Seuls les licenciés de la Fédération Française de Billard, affiliés aux clubs de la ligue Nouvelle-Aquitaine.

Article 1.3. Inscriptions

L'inscription au championnat de Nouvelle-Aquitaine est gratuite. Par conséquent, il n'y a pas de gains en jeu au cours des rankings régionaux. (Remise de trophées en fin de saison). Toute inscription ou confirmation de participation suite à une convocation doit être faite individuellement par mail en destination du responsable sportif snooker de la ligue ou de son district.

Article 1.4. Délai

Toute inscription ou confirmation de participation suite à une convocation doit être **envoyée par mail au plus tard 7 jours avant la compétition.**

Article 1.5. Tirage au sort

Le tirage au sort se déroule au sein d'un club membre. Il est effectué le mercredi soir précédent chaque ranking.

2. Déroulement des rankings régionaux individuels

Pour l'instant seul le billard club de périgueux s'est proposé d'accueillir le championnat 2019/2020. Si un club se propose d'organiser son propre championnat de district il devra établir un règlement interne en accord avec la ligue de snooker de Nouvelle Aquitaine et le faire valider au responsable de ligue. Ce district se verra attribuer des places à la finale de ligue au prorata du nombre de ranking et du nombre de participants. Il devra faire parvenir les feuilles de tournois au plus tard deux jours suivant chaque ranking.

Un joueur ne pourra bien évidemment évoluer que dans un seul district au cours de la saison. La saison 2019/2020 se déroulera en 6 tournois rankings, Les 8 joueurs les mieux classés se rencontreront lors de la finale de ligue programmé au billard club périgourdin le 23 et 24 mai 2020.

Le calendrier de la saison est disponible sur simple demande au responsable de la ligue snooker par mail à l'adresse suivante [lbna.snooker@gmail](mailto:lbna.snooker@gmail.com)

Article 2.1. Système de jeu

Le format de jeu est défini comme suit :

Suivant le nombre de compétiteurs, le championnat se déroulera

Les 2 premiers du classement de ligue de la saison 2018/2019 débutent la compétition tête de séries lors du 1er ranking.

Les autres joueurs seront placés soit dans des poules soit dans un tableau double ko (formule adaptée suivant le nombre de participants) suite à un tirage au sort. Un contrôle du temps de jeu peut être mis en place (1 minute pour jouer après l'arrêt total de toutes les billes sur la table).

Chaque partie est en auto arbitrage. Si litige, les joueurs devront soit demander un arbitre, soit faire appel au directeur de jeu

A partir des 8emes de finale le tournoi se déroulera en 3 voire 2 manches gagnantes en fonction de l'avancement du tournoi.

Article 2.2. Directeur de jeu

Le responsable de ligue est directeur de jeu ou une personne désignée en cas d'absence de celui-ci.

Article 2.3. Règles du jeu

Pour tout savoir sur les règles du jeu de la discipline snooker, consultez le chapitre II du code sportif

national mis en ligne sur le site de la Fédération Française de Billard

Article 2.4. Tête de série

La désignation des têtes de série se fait :

- Pour le premier ranking, suivant le classement régional final de la saison précédente (les 2 premiers), ou le (les) suivant(s) en cas de non reprise de compétition.

- Pour les autres rankings, suivant le classement du ranking précédent (les 2 premiers), ou le (les) suivant(s) en cas d'absence.

Article 2.5. Remplacement d'un joueur absent

Dans le cas de figure où un joueur est absent, il doit être remplacé. Le directeur de jeu est en charge de ces modifications. Il contacte les joueurs concernés. Une seule et unique procédure est appliquée. Le suivant au classement remplace le joueur absent. En cas d'égalité, il est pris en compte :

- Le mieux placé au régional en fin de saison précédente.
- Le mieux placé au National de la saison en cours.
- Le mieux placé au National de la saison précédente.

Article 2.6. Convocations

Les convocations seront faites le jeudi précédent la compétition

Chaque joueur est prié de prévenir en cas d'empêchement, le vendredi midi au plus tard, avant la compétition. Si absence non justifiée d'un joueur inscrit, des sanctions seront prises en le rétrogradant au classement et en lui retirant des points. En cas de récidive la ligue se réserve le droit de saisir commission de discipline.

Le timing du tournoi sera communiqué à chaque joueur le jeudi précédent la compétition.

3. Barème des points

Article 3.1. Attribution des points

1er.....	200 pts
2ème.....	190 pts
3ème et 4ème.....	180 pts
du 5ème au 8ème.....	170 pts
Du 9 au 16ème.....	160 pts
Du 16ème au 32ème.....	150pts
Du 32 au 64ème.....	140pts

Article 3.2. Places qualificatives en finale de France

La ou les place(s) qualificatives pour la finale de France sont attribuées tout d'abord au vainqueur de la finale de ligue. La deuxième place si il y en a une est donnée au finaliste de la finale de ligue, si il y a eu plusieurs district, sinon au vainqueur du classement des tournois régionaux (au meilleur de 5 tournois).

Les quotas sont calculés par la CSNS et distribués proportionnellement aux différentes ligues en fonction du nombre de participations sur l'ensemble de la saison.

Article 3.3. Les bonus

Bonus accordés :

- Break de 30 pts a 49 : Bonus de 3 pts
- Break de 50 pts a 69 : Bonus de 7 pts
- Break de 70 pts a 99 : Bonus de 10pts
- century..... : Bonus de 15pts
- 147..... : Bonus de 147pts

Possibilité de cumuler les bonus lors d'un même ranking.

4. Tenue et comportement

Article 4.1. Tenue rankings régionaux

- Chemise à manches longues portées fermées.
- Nœud papillon, cravate ou foulard.
- Pantalon de ville (jeans et survêtements interdits).
- Gilet de costume (sans manche).
- Chaussures de ville (tennis et baskets interdits).
- Polo de club

Article 4.2. Comportement et sanctions

Le fair-play est de rigueur dans toutes les compétitions régionales. Le téléphone portable doit être en mode silencieux pendant toute la durée de la compétition. De plus il n'est toléré aucun comportement agressif entre les joueurs et/ou Directeur de jeu. Les joueurs qui ne respectent pas le règlement sportif sont passibles de sanctions :

- 15 minutes de retard : Perte d'une frame
- 30 minutes de retard : Perte d'un match

Pour tout comportement qui le nécessite, le joueur sera présenté à la commission discipline de la ligue de Nouvelle Aquitaine

5. Arbitrage

Article 5.1. Fonctionnement

Les joueurs jouent en auto-arbitrage lors de chaque ranking régional.

Article 5.2. Réclamations

Au cas où un différend intervient entre 2 joueurs sur un point de règlement de jeu, le Directeur de jeu est sollicité. Ses décisions ne peuvent se faire que sur phase arrêtée, et elles sont irrévocables. Aucune réclamation ne peut être faite en fin de frame.

Article 5.3. Litiges

En cas de litiges intervenant dans des cas de figures non prévus, les joueurs règlent le différend avec le responsable sportif snooker de la Ligue de Nouvelle Aquitaine. En cas de désaccord, seul le responsable sportif snooker de la Ligue de Nouvelle Aquitaine est habilité à prendre une décision arbitrale.